



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Assurance construction

Question écrite n° 39611

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre des relations avec le Parlement de lui preciser les perspectives d'inscription a l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la modification « du regime de l'assurance construction par voie legislative », annonce par le ministre de l'economie et des finances lors des Entretiens de l'assurance (11 et 12 decembre 1995).

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a estime necessaire de proceder a une large concertation afin d'examiner la necessite de modifications legislatives du regime de l'assurance construction. Telle est la raison d'etre d'un groupe de travail mis en place sous l'egide du ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme en avril dernier. Ce groupe poursuit actuellement sa reflexion en ayant pour objectif de remettre le resultat de ses analyses et ses eventuelles propositions de reforme aux pouvoirs publics avant la fin de l'annee. Il n'est pas possible, a ce stade, de prejuger des conclusions auxquelles il pourrait aboutir quant a une modification du regime de l'assurance construction.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39611

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** relations avec le parlement

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juin 1996, page 2949

**Réponse publiée le :** 11 novembre 1996, page 5903